
N° 95-0079 - Déplacements et voirie + finances et programmation - Vaulx en Velin - Acquisition de deux parcelles de terrain nu situées rue Franklin et appartenant aux consorts Micollet - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement de la rue Franklin à Vaulx en Velin, de deux parcelles de terrain de 266 et 155 mètres carrés à détacher respectivement des parcelles cadastrées sous les numéros 21 et 22 de la section AT et 41 de la section AR, appartenant aux consorts Micollet.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, lesdits immeubles seraient acquis au prix de 51 000 F admis par les services fiscaux, étant entendu que la Communauté urbaine ferait procéder, à ses frais, aux travaux suivants :

- démolition et reconstruction du mur au droit de la parcelle cadastrée sous le numéro 23 de la section AT et au nouvel alignement,
- reconstruction de trois piliers,
- dépose et repose du portail et du portillon existants,
- déplacement des ouvrages d'eau et d'assainissement.

Le montant des travaux est estimé à 59 740 F TTC ;

B. Propose d'approuver ce document et de l'autoriser à signer l'acte authentique d'acquisition à intervenir, enfin de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit document ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit document.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique d'acquisition à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - sous-chapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 1 063.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,